



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA  
COMPAGNIE DU TIRE LAINE POUR  
L'ORGANISATION D'UN CONCERT LE 21 JUIN  
2019**

**DÉCISION N° AU-19-150  
EN DATE DU 08 AVRIL 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret 2016-360 relatif aux marchés publics et notamment son article 30 ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la Compagnie du Tire-Laine, représentée par Monsieur Alain Leroy, dont le siège social est situé 50, rue de Thumesnil – 59 000 Lille – pour l'organisation du concert « Le bal Tak'Show », le vendredi 21 juin 2019, dont le prix de cession est fixé à 3 198,22 € (trois mille cent quatre vingt dix huit euros et vingt deux centimes) TTC ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2018-2019.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la Compagnie du Tire-Laine, représentée par Monsieur Alain Leroy, dont le siège social est situé 50, rue de Thumesnil – 59 000 Lille – un contrat de cession pour l'organisation du concert « Le bal Tak'Show », le vendredi 21 juin 2019, dont le prix de cession est fixé à 3 198,22 € (trois mille cent quatre vingt dix huit euros et vingt deux centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190408-lmc1H6231H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 08/04/2019  
Date de Publication : 08/04/2019